



PREAVIS MUNICIPAL

N°05 - 2021

du 03 mai 2021

adressé au Conseil communal

relatif à la

Demande de crédit de CHF 200'000.-
pour finaliser le remplacement des luminaires par des LED
et pour l'installation de la télégestion et détection
de l'éclairage public



Préavis N° 05-2021, du 03 mai 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 200'000.- pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre des mesures d'assainissement énergétique recommandées par la confédération et le canton et dans celui du partenariat (non contraignant) avec la Romande Energie Noville, nous avons constaté que l'éclairage public actuel consomme encore trop de courant. La finalisation du remplacement des anciens luminaires (encore en fonction) par des LED (*light-emitting diode* ou diode électroluminescence) et l'installation d'un système de télégestion et détection permettra d'améliorer notre efficacité énergétique par une consommation optimale de courant pour le futur et induira de plus une réduction substantielle de nos coûts.

2. CONTEXTE ACTUEL

Aujourd'hui, une partie des luminaires de la commune a été remplacée par des LED :

- A Crebelley, dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public, tous les luminaires ont été remplacés par des LED ; la télégestion et la détection ont été installées.
- Aux secteurs des Fourches et des Malliez, il reste à finaliser le remplacement partiel des lampadaires et installer la télégestion.
- A Noville, installation des compteurs pour la télégestion et la détection.
- Aux Grangettes, installation des compteurs pour la télégestion et la détection.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le système de télégestion de la Romande Energie permet de contrôler la luminosité de chaque candélabre. Concrètement, ce dispositif donnera la possibilité d'abaisser ou augmenter à la carte la luminosité de chaque réverbère depuis la centrale de Romande Energie de Noville.

D'une part, le soir, quand il n'y a pas de trafic, l'intensité des luminaires diminue jusqu'à 10% de leur puissance. Chaque candélabre, à l'exception de ceux de la route du Simplon aux Fourches (trop de trafic) est équipé d'un détecteur qui, à l'approche d'un véhicule, va ramener l'éclairage à sa pleine intensité et ainsi permettre une bonne vision pour les conducteurs.

D'autre part, si un candélabre tombe en panne, celle-ci apparaîtra instantanément sur le système de Romande Energie Noville qui pourra faire effectuer directement la réparation par le département concerné avec information à la commune.



Préavis N° 05-2021, du 03 mai 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 200'000.- pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune

4. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Ce projet fait sens par les économies de courant comme la diminution importante des coûts qu'il apportera à la commune. Il contribuera à un réel confort pour les riverains des candélabres par une réduction de la pollution lumineuse durant la nuit.

Il servira de référence pour tout un chacun qui souhaiterait diminuer sa propre consommation d'énergie électrique et utiliser les énergies renouvelables.

5. PROCEDURE ET DELAI DE REALISATION

En cas d'approbation du préavis par le Conseil Communal, il est prévu de faire exécuter ces travaux pendant le deuxième semestre 2021.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

Grâce au remplacement des luminaires et au système de télégestion de notre éclairage public, la commune sera en phase avec la politique de la confédération et celle du canton (stratégie énergétique 2050 qui avait été approuvée par la population vaudoise avec un taux d'acceptation de 73,5% lors de la votation de mai 2017).

En effet, l'Etat de Vaud élabore actuellement le Plan énergie et climat communal (PECC) qui proposera une palette de prestations permettant d'accompagner de manière pragmatique les communes, au plus proche de leur réalité. Au cœur de ce dispositif figureront un modèle de plan climat adapté à l'échelle communale ainsi qu'un catalogue de fiches-actions et de formations. Le PECC est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009. Destiné prioritairement aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat, il propose un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.

Les différents outils du programme sont en cours de finalisation et seront disponibles en juin 2021.

7. INCIDENCES FINANCIERES

Le montant des travaux sera de CHF 200'000.- TTC et sera financé par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti par le compte n° 9282.9 « Fonds pour travaux futurs ».

De cette manière, ces installations seront totalement amorties. Ainsi, nous constaterons immédiatement une réduction de nos dépenses en énergie.



Préavis N° 05-2021, du 03 mai 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 200'000.- pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune

8. CONCLUSION

Sur la base de tous les critères évoqués ci-dessus, la Municipalité soumet à votre approbation la demande de crédit de CHF 200'000.- pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune de Noville et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

v u

Vu le préavis n°05-2021 du 03 mai 2021 relatif à la demande de crédit pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune

Le rapport

entendu

- de la Commission ad hoc
- de la Commission des finances et de gestion ;

considérant

que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.
2. D'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de CHF 200'000.--.
3. De financer ce montant de CHF 200'000.-- par la trésorerie courante.
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 9282.9 « Fonds pour travaux futurs ».



Préavis N° 05-2021, du 03 mai 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 200'000.- pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune

Ainsi délibéré en séance de la Municipalité le 03 mai 2021, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :

Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :

Laurence Vuillemin

Délégué de la Municipalité : M. Roland MOOSER

07a/06/2020/RMR/lv

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 17 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président:

Yves Pellet

le secrétaire :

Kim Kauffmann